



50^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur le Burundi

Intervention du Luxembourg

29 juin 2022

Merci, Monsieur le Président.

Le Luxembourg s'associe à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Nous félicitons le Rapporteur spécial pour sa nomination et le remercions pour son rapport oral.

Le Luxembourg prend note de développements positifs au Burundi tels que l'autorisation de radiodiffusion de la BBC. Nous encourageons le gouvernement burundais de coopérer de manière volontaire avec le Rapporteur spécial et de lui permettre un accès sans entraves au pays, ce qui serait un développement positif supplémentaire.

Cependant, mon pays demeure profondément préoccupé par la situation des droits humains dans le pays. Les intimidations et violences contre des membres des partis d'opposition continuent avec des rapports d'enlèvements systématiques, de détentions arbitraires, d'actes de tortures et d'exécutions extrajudiciaires perpétrés par les autorités de sécurité burundaises et les Imbonerakure.

Le Luxembourg condamne toutes les attaques contre la population et les défenseurs des droits humains. Le gouvernement burundais devrait redoubler d'efforts pour mettre fin aux violations et abus des droits humains et s'engager à respecter et protéger le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

Mon pays renouvelle également son appel au Burundi de traduire en justice les responsables des abus et violations des droits humains, y compris les membres des forces de sécurité. Si le Burundi souhaite rétablir l'état de droit, il faut mettre un terme au climat d'impunité et faire des efforts supplémentaires en mettant en œuvre les engagements faits dans le cadre de la feuille de route burundaise.

Je vous remercie.